

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<i>Nombre de Conseillers :</i>	
<i>en exercice</i>	<i>: 10</i>
<i>présents</i>	<i>: 5</i>
<i>représentés</i>	<i>: 1</i>
<i>votants</i>	<i>: 6</i>
<i>Pour</i>	<i>: 6</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit mars deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze mars deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2025

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUSSEAUD

Délibération 2025/011 en date du 18 mars 2025

Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant, en vertu de la délibération 2023/032 du 2 juin 2023 que la Commune de Domps s'est portée candidate pour expérimenter le CFU en 2023.

Considérant que la candidature a été retenue au titre de la 3^{ème} vague d'expérimentation du CFU et que la convention tripartite relative à l'expérimentation du CFU a été signée par les services de l'Etat, les services de la DDFIP et la commune le 13 octobre 2023.

Considérant que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-011-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Considérant que la production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote du CFU du budget principal.

Mr CHASSAGNE Yannick est désigné pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame le maire se retire de l'assemblée afin que le conseil puisse délibérer.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	553 980.86
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	105 808.56

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement 2024	150 792.30
Recettes d'investissement 2024	67 517.04
Solde d'exécution de l'exercice 2024 Budget Principal	- 83 275.26
Solde d'investissement cumulé	22 533.30

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

RAR Dépenses d'investissement 2024	39 228.56
RAR Recettes d'investissement 2024	23 660.71
SOLDE	- 15 567.85

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé	105 808.56
Rappel du solde des restes à réaliser	- 15 567.85
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	6 965.45

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2024	206 220.83
Recettes de fonctionnement 2024	275 373.06
Résultat de l'exercice 2024	69 152.23
Résultat antérieur Budget Principal	553 980.86
Résultat cumulé de fonctionnement	623 133.09

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-011-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le Compte Unique Financier 2024 du Budget Principal
- D'arrêter les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 18 mars 2025
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-011-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025